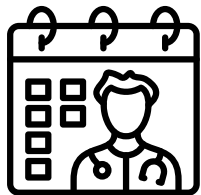


VOS DROITS À L'HÔPITAL

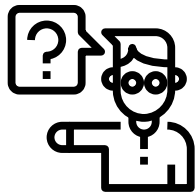
1 MA PERSONNE DE CONFIANCE

LA PERSONNE DE CONFIANCE, C'EST UNE PERSONNE DE MON CHOIX

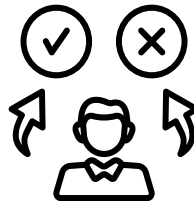
CETTE PERSONNE PEUT :



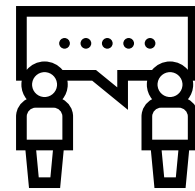
Assister à mes rendez-vous médicaux



Poser des questions aux professionnels de santé



M'aider à prendre mes décisions

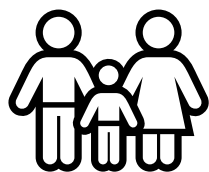


Parler pour moi si je ne suis plus capable de le faire

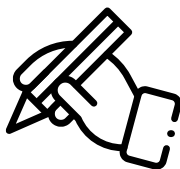
Ma décision donnée par la personne de confiance est la plus importante. Elle est plus importante que la décision de ma famille ou des amis.

2 MES DIRECTIVES ANTICIPÉES*

JE NE PEUX PAS ÉCRIRE MES DIRECTIVES ANTICIPÉES



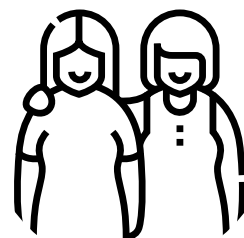
Je peux me faire aider par une personne de mon choix



Cette personne peut écrire ce que je veux

CETTE PERSONNE PEUT ÊTRE :

- Un parent
- Un proche
- Ma personne de confiance



*Les directives anticipées, c'est un document dans lequel j'écris comment je veux être soigné en fin de vie.

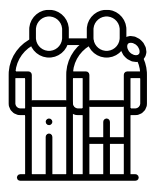
3 LA COMMISSION DES USAGERS

DANS LES HOPITAUX IL EXISTE UNE COMMISSION DES USAGERS

LA COMMISSION DES USAGERS A POUR MISSION :



De faire respecter les droits des patients



D'accompagner le patient et ses proches dans leurs démarches
D'améliorer l'accueil des patients et de leurs proches



D'améliorer la prise en charge des patients

CETTE COMMISSION EST COMPOSÉE NOTAMMENT DE REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Les représentants des usagers sont des bénévoles d'associations



LES MISSIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS SONT DE :

Représenter l'ensemble des patients



4 MON CONSENTEMENT AUX SOINS

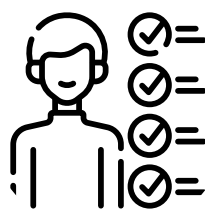
LE CONSENTEMENT ? C'EST AUTORISER UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ À ME SOIGNER



Le professionnel de santé doit me demander mon accord pour me soigner

EN DEMANDANT MON ACCORD, LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ DOIT :

Me donner toutes les informations sur mes soins



Vérifier que j'ai compris ces informations



> J'ai le droit :
D'accepter les soins ou
De refuser les soins

Dans ce cas mon médecin m'informe des risques

5 J'AI UN PROBLÈME AVEC L'HOPITAL

JE PEUX FAIRE UNE RÉCLAMATION À L'HÔPITAL
UNE RÉCLAMATION C'EST ÉCRIRE UN COURRIER



J'écris dans ce courrier ce qui n'a pas été, par exemple :
> on ne s'occupe pas bien de moi
> on ne respecte pas mes droits

J'envoie ce courrier au directeur de l'hôpital ou directement par mail : espaceusager@ghef.fr